

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : EUR 61/003/2008 - EFAI
4 juin 2008

Informations complémentaires sur l'AU 99/08 (EUR 61/002/2008, du 16 avril 2008) Inquiétudes pour la santé / Prisonnier d'opinion présumé

TURKMÉNISTAN Valeri Pal (h), 60 ans

Valeri Pal a été condamné à douze ans d'emprisonnement pour avoir commis des vols sur son lieu de travail, une raffinerie de pétrole de Turkmenbashi, ville portuaire située au bord de la mer Caspienne. Les défenseurs de Valeri Pal pensent que les plaintes déposées contre lui ont été fabriquées de toutes pièces, en représailles contre son militantisme social et ses relations avec les défenseurs des droits humains à l'étranger. Amnesty International est toujours très inquiète au sujet de sa santé.

Le 13 mai, le tribunal de la ville de Turkmenbashi a déclaré Valeri Pal coupable de crimes, notamment de détournement de fonds (article 229 – 4a), d'abus de pouvoir (article 181 – 2) et de fabrication de faux (article 187). Valeri Pal clame son innocence. Le 21 mai, il a fait appel de la décision auprès du tribunal régional de Balkan.

D'après les proches de Valeri Pal, aucun acte d'accusation ne lui a été présenté avant le début du procès. L'article 76 du Code de procédure pénale turkmène dispose que les autorités doivent prononcer une inculpation au plus tard soixante-douze heures après l'arrestation. Valeri Pal a été arrêté durant la nuit du 21 février et jugé environ sept semaines plus tard.

D'après certaines sources d'Amnesty International, Valeri Pal a été interrogé en l'absence de son avocat à plusieurs reprises au cours de sa détention provisoire. Temirkhan Misrikhanov, président de l'Union des avocats indépendants du Turkménistan, siégeant hors du pays, a déclaré le 1^{er} juin : « *L'enquêteur [...] a fait une proposition à la femme de M. Pal : elle pouvait lui verser dans un premier temps 10 000 dollars (environ 6 450 euros), puis 3 000 (environ 2 000 euros), contre la promesse de voir son mari disculpé par le tribunal* ».

Le 1^{er} juin, Vyacheslav Mamedov, directeur en exil de l'Union démocratique civile du Turkménistan, une organisation non gouvernementale, a déclaré à Amnesty International : « *De toute évidence, cette affaire ne s'est pas déroulée de façon impartiale. Les autorités ont exercé des pressions psychologiques sur les témoins, ainsi que sur Valeri Pal et son avocat ; elles les ont également menacés et intimidés.* »

Valeri Pal a été victime d'une attaque cérébrale en 2004. Depuis, il est partiellement paralysé du côté gauche et a régulièrement besoin de soins médicaux et d'exercice. Il souffre également de prostatite chronique, une inflammation prolongée de la prostate.

D'après Vyacheslav Mamedov, les gardiens de la prison de Turkmenbashi où est détenu Valeri Pal continuent à demander des pots-de-vin aux membres de sa famille pour lui faire passer des médicaments et de la nourriture. Valeri Pal a récemment mentionné dans une lettre à sa famille qu'il n'avait droit à aucune activité physique depuis plus d'une semaine.

Il est enfermé avec cinq autres détenus dans une cellule souterraine humide, initialement conçue pour trois personnes.

Amnesty International essaie de vérifier les informations alléguant que Valeri Pal a été arrêté en raison de ses activités militantes pour les droits sociaux et de ses relations avec des militants des droits humains à l'étranger.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en russe, en turkmène ou dans votre propre langue) :

- priez instamment les autorités de veiller à ce que Valeri Pal reçoive sans délai un traitement médical approprié et à ce que sa famille puisse lui envoyer des colis de nourriture et de médicaments sans avoir à verser des pots-de-vin ;
- exprimez votre inquiétude quant au fait que l'acte d'accusation ne lui aurait été présenté que plusieurs semaines après son arrestation et que son procès n'aurait pas été conforme aux normes internationales d'équité ;
- faites remarquer que s'il s'avère que Valeri Pal a été arrêté en représailles contre ses activités pacifiques de militant des droits sociaux, Amnesty International le considérera comme un prisonnier d'opinion et demandera sa libération immédiate et sans condition.

APPELS À :

Si quelqu'un répond sur un numéro de fax pendant les heures de bureau, veuillez répéter « fax » jusqu'à ce qu'on vous renvoie sur la bonne ligne ; les télécopieurs sont souvent éteints en dehors des heures de bureau.

Président de la République :

President Gurbanguly Berdymukhamedov

Presidential Palace

744000 Achgabat, Turkménistan

Fax : +993 12 35 51 12

Formule d'appel : Dear President Berdymukhamedov, / Monsieur le Président de la République,

Ministre des Affaires étrangères :

Rashit Meredov

Ministre des Affaires étrangères

Magtymguly avenue, 83

744000 Achgabat, Turkménistan

Fax : +993 12 35 42 41

Courrier électronique : mfatm@online.tm

Formule d'appel : Dear Minister / Monsieur le Ministre

COPIES aux représentants diplomatiques du Turkménistan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 15 JUILLET 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International -
ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*